

# Qu'est ce que le RPE ?

Le Relais Petite Enfance est un service public de proximité, gratuit et ouvert aux parents, aux assistant(e)s maternel(le)s et aux professionnel(le)s de la garde d'enfant à domicile de la Commune du Coudray-Montceaux.

Il favorise la rencontre, le dialogue et permet de tisser des liens sociaux.

Le RPE est géré par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) et la Mairie du Coudray-Montceaux, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Relais Petite Enfance  
« Les Marmousets »  
Pôle Petite Enfance  
1, allée des Thuyas  
91830 Le Coudray-Montceaux

La Responsable du Relais,  
Madame Roussel Céline, vous  
accueille et vous informe  
sur rendez-vous

Horaires d'ouverture du RPE :  
Mardi : 8h30-12h30/13h30-17h30  
Mercredi : 8h30-12h30  
(semaines paires)  
Vendredi : 8h30-12h30/13h30-17h30  
Accueils collectifs le matin  
(sur planning et inscription)

Contacts:  
rpecoudraymontceaux@sipej.fr  
ou  
01 64 93 20 55  
(répondeur en cas d'absence)

[www.sipej.fr](http://www.sipej.fr)



Anciennement RAM  
(Relais Assistants Maternels)

## Relais Petite Enfance



« Les Marmousets »



# R.P.E

Afin de garantir la qualité de l'accueil individuel offert par les assistants maternels et les gardes à domicile aux familles, la CAF délivre un agrément aux Relais Petite Enfance (RPE). Elle apporte son soutien financier et humain en animant un réseau départemental à l'attention des animateurs de RPE.

### Le travail en réseau permet aussi:

- ❖ Des échanges sur les pratiques professionnelles en vue de leur harmonisation.
- ❖ Un accompagnement des animateurs dans leur posture et leurs missions.
- ❖ La professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale.
- ❖ La valorisation des actions des RPE en vue d'une éventuelle mutualisation des expériences et le développement de partenariats entre professionnels

## Les missions du RPE



### Auprès des ASSISTANTS MATERNELS/GARDES A DOMICILE

- > **Information** sur le développement et l'accueil du jeune enfant en référence à la charte nationale d'accueil du jeune enfant
- > **Soutien à la pratique professionnelle**: organisation de temps d'échanges autour des pratiques professionnelles
  - > **Information** sur les dispositifs de formation continue et les possibilités d'évolution professionnelle...
  - > **Information sur leur statut professionnel** : les droits et obligations, la convention collective, le contrat de travail, les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession...

### Auprès des FAMILLES



- > **Information** sur les différents modes d'accueil du jeune enfant
- > **Information, accompagnement et orientation** sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel/garde à domicile (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...)



### Auprès des ENFANTS

**Organisation** de temps d'éveil et de socialisation pour les enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant maternel/garde à domicile